



Plan de transport

Limites de vitesse
Arrondissement Le Sud-Ouest

- 30 km/h
- 40 km/h
- 50 km/h
- Secteur à 40 km/h
- Limite arrondissement



Source et conception :
Direction des transports
Division sécurité et aménagement
du réseau artériel

Mise en garde :
En cas de différence de limite
de vitesse entre cette carte et le
règlement en vigueur, c'est ce
dernier qui prévaut.

Juin 2010

